

**DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DE LA SANTÉ**

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
MÉDECIN CANTONAL

HYGIENE, PREVENTION ET CONTRÔLE DE L'INFECTION

COVID-19

Agent infectieux	Coronavirus SARS-CoV-2. C'est un virus à ARN entouré de protubérences appelées « spike », d'où son nom de « virus à couronne ». Ses mutations génèrent de nouveaux variants : Alpha, Delta, Omicron et ses sous-lignées BA.-1, BA.2, BA.4, BA.5, ...
Mode de transmission	Principalement par gouttelettes et par contact direct : <ul style="list-style-type: none"> • Gouttelettes lors de toux, d'éternuements, paroles ou de postillons (jusqu'à 1,5 m) • Aérosols dans les situations de soins rapprochés <1mètre et >15min cumulées ou soins générant des aérosols • Par contact direct (embrassades) ou indirect (environnement)
Période d'incubation	De 12 heures à 5 jours
Période d'infectiosité	En général de 1 jour avant à 5 jours après le début des symptômes
Suivi microbiologique	Dépistage recommandé si symptômes compatibles avec un infection respiratoire selon avis médical f
PRISE EN CHARGE DU RESIDENT	
Mesures additionnelles (MA) aux Précautions Standard (Affiche sur la porte)	MA Gouttelettes 
Durée des MA	La durée recommandée de l'isolement est de 5 jours depuis le début des symptômes ou test positif (si pas de symptôme) Et absence de fièvre depuis 24 h et nette amélioration des symptômes
Placement du résident	Chambre individuelle à privilégier ou chambre double avec un périmètre géographique d'isolement Le cohortage est possible seulement en présence du même virus
Voisin de chambre	Respect du périmètre d'isolement par le voisin
Sanitaires	En l'absence de WC privé dans la chambre, installer une chaise percée au chevet ou dédier un WC commun à l'usage du résident

Matériel de soins	Privilégier le matériel à usage unique ou si possible, dédier le matériel de soins à usage multiple au résident pendant la durée de l'isolement
Circulation du résident	Le résident reste en chambre jusqu'à la fin de l'isolement Limiter les déplacements aux besoins vitaux et psycho-sociaux avec port du masque de soins et distanciation Ne participe pas aux animations ni aux repas dans la salle à manger
Transfert du résident	Le résident porte si possible un masque de soins La personne qui l'accompagne porte un masque de soins
Visiteurs	Visite non recommandée si c'est une personne vulnérable Port du masque de soins type IIR et désinfection des mains avant d'entrée et à la sortie de la chambre
Mesures de protection/prévention pour le personnel	
Equipement de protection individuel pour le personnel (EPI)	<ul style="list-style-type: none"> • Sur-blouse lors de contact direct avec le résident et son environnement proche • Gants si risque d'exposition au sang et aux liquides biologiques • Masque de soins type IIR avant d'entrer dans la chambre et en tout temps lors d'une flambée de cas yc pour les visiteurs • Masque FFP2 lors de contact proche et prolongé Masque FFP2 lors de procédures générant des aérosols (PGA) ex. CPAP, VNI, aérosolthérapie • Lunettes si risque de projections
Mesures exceptionnelles pour le personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Si test positif ou symptômes légers et avec l'accord des soignants, possibilité de revenir au travail avec port d'un masque FFP2 • Réduire le contact avec les autres professionnels. Prendre la pause seul, respecter les distance, éviter les réunions.
NETTOYAGE / DESINFECTION	
Environnement de la chambre	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier le nettoyage de la chambre en dernier • Nettoyage-désinfection des surfaces/objets fréquemment touchés par le résident (table de chevet, poignées de porte, accoudoir, télécommande etc), des WC, yc du sol minimum 1x/jour avec le produit détergent-désinfectant habituel
Linge et vêtements	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle, selon Précautions Standard (PS) • Sacs usuels, double emballage si souillé avec des liquides biologiques
Vaisselle	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle (pas de vaisselle jetable)
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle (déchets urbains)
Gestion de flambée	
Plus de 3 personnes testées positives en l'espace de 5 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Réintroduction du port du masque de soin de type IIR à l'ensemble du personnel du secteur concerné et pour les visites • Si besoin, mesures de protection telles que sectorisation • Réfléchir à l'utilisation des espaces communs • Repas à la salle à manger réservé aux résidents asymptomatiques et dont le service/étage n'est pas en épidémie <3 cas positif/symptomatique • Repas en chambre pour les cas positifs et symptomatiques • Augmentation de la fréquence de nettoyage/désinfection des espaces communs à 2x/jour (sanitaires, points de contact, ascenseurs,etc)

MESURES GENERALES POUR L'INSTITUTION	
Mesures préventives	<p>Vaccination des résidents et du personnel selon recommandations OFSP</p> <p>Hygiène des mains</p> <p>Selon le contexte, port du masque de soin type IIR</p> <p>Aérer les locaux plusieurs fois par jour</p> <p>Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude</p>
Mesures spécifiques	<p>Chaque institution sanitaire dispose d'un plan de protection pour prévenir et limiter la circulation des virus</p> <p>Les fêtes et les manifestations sont de la responsabilité de la direction de l'institution, en respectant les recommandations de l'OFSP en vigueur</p> <p>Les fêtes ne sont pas recommandées pendant une épidémie. Si maintien de la fête, les personnes externes doivent être mise au courant.</p> <p>Mettre à disposition des masques, de la solution hydro-alcoolique pour les mains. Les locaux seront aérés plusieurs fois/jour, gestes barrières et distances.</p>
DECLARATION OBLIGATOIRE	
Médecin cantonal	<p>Déclaration clinique et déclaration de flambée de cas au médecin cantonal epi.ne@hin.ch dans un délai de 24 heures</p> <p>Déclaration à l'OFSP : covid-19@hin.infreport.ch</p>
HPCI	<p>Merci pour l'information à scsp.pci@ne.ch</p>
Références	
	<p>OFSP, COVID-19 recommandations pour les institutions médico-sociales et pour le secteur des soins à domicile concernant la prévention et le contrôle des infections. Version 23.12.2022</p> <p>Guide pour les institutions médico-sociales, en particulier les établissements EMS et les soins à domicile oct.2023</p> <p>HPCI Vaud</p>